

Ce que gagnent nos fonctionnaires

En huit ans, les services fédéraux ont perdu plus de 9.000 agents. L'ancien gouvernement Di Rupo s'est employé à dégraisser. Le mouvement devrait se poursuivre en 2014, analyse le Groupe d'étude et de réforme sur la fonction administrative (Gerfa).

Au 1^{er} janvier 2014, les services fédéraux employaient 74.490 agents (tous les types de contrat confondus) dont 60.168 personnes étaient nommées. À titre de comparaison, il y en avait 83.579, dont 62.708 statutaires, au 1^{er} janvier 2006. Les SPF ont donc perdu 9.089 fonctionnaires en l'espace de huit ans. À ces chiffres, il faut ajouter les corps spéciaux qui travaillent également pour le niveau fédéral. Cela comprend notamment la magistrature, les greffes et les parquets, soit 11.523 agents, et le personnel militaire soit 31.226 personnes au 30 juin 2013. Ensemble, les corps spéciaux comptaient, à la fin du premier semestre 2013, 57.163 travailleurs. Huit ans plus tôt, ils pouvaient encore se targuer de 68.773 agents. L'écrémage a continué ces derniers mois. Selon les derniers chiffres de la Défense, nous sommes désormais à 31.027 militaires. Quelques organismes tels que l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile ou l'Agence fédérale du contrôle nucléaire complètent

le panorama des fonctionnaires actifs au niveau fédéral.

Sous l'ancien gouvernement, le CD&V Hendrik Bogaert, secrétaire d'État à la Fonction publique, s'était employé à éclaircir les effectifs. « *Le nombre des fonctionnaires va continuer à se réduire au Fédéral, ainsi que la masse salariale* », analyse Michel Legrand du Gerfa (Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative). Le gros des recrutements s'est effectué entre les années 70 et 80. « *Ces personnes arrivent à la pension. On ne remplace qu'un départ sur trois* », précise Michel Legrand.

La police fédérale échappe au phénomène. En 2013, elle avait dans ses rangs 12.356 personnes (9.103 policiers et 3.253 civils), soit 76 de plus qu'en 2012. Les zones de police locale emploient, elles, 28.840 policiers et 6.251 civils.

Michel Legrand déplore que la réduction de personnel au Fédéral ne s'effectue pas de la même manière au

niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier au niveau de l'enseignement. « *Dans les faits, il y a toujours plus d'enseignants en fonction car une partie ne travaille plus, mais est toujours à charge de la Communauté française. De plus, ils sont, en moyenne, plus jeunes que les fonctionnaires du Fédéral, du moins pour les contractuels* », précise le porte-parole du Gerfa. En 2014, la Fédération Wallonie-

Bruxelles emploie plus de 5.300 personnes (majoritairement des femmes) dont près de la moitié dans l'aide à la Jeunesse, la Santé et le Sport (2.350 agents). Le ministère est complété par d'autres structures comme les Organismes publics (AWIPH, Forem...): 9.200 personnes. Par ailleurs, la Fédération rémunère les enseignants et le personnel de l'enseignement hors université, soit 130.000 effectifs physiques. Le personnel des universités s'élève, lui, à 19.000

personnes.

Reste le Service public de Wallonie, qui dépend de la Région. « *Au 30 juin, le SPW totalise 9.715 agents* », indique Stéphanie Ernoux, chargée de communication au SPW. Les contractuels représentent un tiers du personnel, contre 5.517 statutaires et 810 auxiliaires. La Direction générale Agriculture, Réserves naturelles et Environnement compte le plus de fonctionnaires (2.132), suivie par la DGO Mobilité et Voies hydrauliques (2.015) et la DGO Routes et Bâtiments (1.841). Résultat de la réforme de l'État, la DGO Fiscalité a vu, au 1^{er} janvier, ses effectifs passer de 217 à 330 agents. D'autres services devraient suivre dans les prochains mois. Les hommes sont plus nombreux que les femmes, 5.235 contre 4.479. Les 45-49 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée au sein du SPW, suivi par les 50-54 ans. Beaucoup sont arrivés durant les premières années d'existence de la Région wallonne. ■

YANNICK HALLET

Le Fédéral continue à dégraisser. Une commune sur deux va devoir sabrer

LEUR SALAIRE MENSUEL BRUT

Ce que gagnent les fonctionnaires

Ouvrier des routes en Wallonie	1.773,82 € en début de carrière	2.952,74 après 30 ans de carrière
Edusier	1.773,82 €	2.952,74 € après 30 ans de carrière
Inspecteur d'aéroport	1.832,02 €	3.899,74 € après 30 ans de carrière
Géomètre au SPW	2.124,39 €	4.178,64 € après 30 ans de carrière
Juriste au SPW	2.829,76 €	6.595,05 € après 30 ans de carrière
Educateur pour l'aide à la jeunesse (contractuel)	2.430,15 €	3.522,53 € après 30 ans de carrière
Surveillant-Educateur	2.313,60 €	4.221,91 € en fin de carrière (*)
Instituteur primaire	2.313,60 €	4.221,91 € en fin de carrière (*)
Professeur de math en secondaire supérieur	2.859,23 €	5.390,32 € en fin de carrière (*)
Inspecteur de police	de 1.910,45 € (minimum) à 2.258,41 € (maximum) en début de carrière	
Consultant civil à la police locale (baccalauréat)	de 2.026,85 € (minimum) à 3.016 (maximum) en début	
Matelot (service à durée limitée)	1.902,75 €	
Sous-officier	1.902,75 € au recrutement 2.251,76 € après deux ans de services	
Officier	1.522 € au recrutement (+18 ans) et 2.948,73 € à l'obtention du diplôme	
Agent pénitentiaire (sans diplôme requis)	1.874,86 € (**)	
Informaticien dans un SPF (baccalauréat)	2.363,54 € (**)	
Expert fiscal (niveau universitaire) aux Finances	2.587,38 € (**)	

(*) à titre indicatif. Source www.enseignement.be

(**) calcul du simulateur du site de la Fonction publique fédéral Fedweb

Des indemnités parfois très juteuses

Au niveau du Service public de Wallonie, les agents transférés du Fédéral ont conservé leurs primes. Pour les routes, les voies hydrauliques et les forêts, une partie du travail s'effectue lors de prestations irrégulières, la nuit ou le weekend. « Le montant des primes s'élève à 15 millions d'euros par an sur un total de 430 millions, soit 5 % des salaires », indique Agnès Pierrard,

de la Direction de la gestion pénitentiaire au SPW.

En matière de primes, les militaires peuvent compter sur une belle brochette. À commencer par l'allocation de commandement. Au 1^{er} janvier 2013, elle oscillait entre 1.809,45 euros pour un sous-lieutenant et 13.370,63 pour le chef de la Défense. Un contrôleur aérien breveté peut tabler sur une prime annuelle de 4.342,68 euros. Selon les qualifi-

cations obtenues, la prime mensuelle d'un paracommando oscille entre 176,92 à 466,44 euros. Pour le démineur, elle se situe entre 394,06 et 968 euros. Le dépliant de la Défense décrivant les rémunérations précise que les militaires sont indemnisés lors des missions à l'étranger. Le montant dépend du type d'opération. Il peut être supérieur au salaire. Ainsi un soldat de 18 ans qui part quatre mois en Afghanistan recevra une indemnité de 13.463,38 euros... nets.

Les services de police offrent également des avantages pour attirer des candidats. L'annonce actuellement en ligne sur le site de recrutement jobpol pour la fonction d'inspecteur (1.400 emplois vacants) promet des soins médicaux gratuits et 32 jours de congé par an. ■

Y.H.

RÉGION WALLONNE**La moitié des communes sont en difficulté**

Selon l'Union des Villes et Communes de Wallonie, 130.000 personnes sont actives dans les pouvoirs locaux. Il s'agit majoritairement de femmes (62%). « Ces personnes travaillent dans les villes et communes (37%, en ce compris l'enseignement communal), les CPAS et les associations liées (23%) et les intercommunales (22,5%, soit bien plus qu'en Flandre) », détaille Michel L'Hoost, de l'Union, avant de préciser « Plus de la moitié du personnel des in-

tercommunales travaille dans les hôpitaux publics ».

En matière d'emploi, la tendance est à la baisse. « Les difficultés financières ont contraint à toucher à la masse salariale, le premier poste de dépense », indique Michel L'Hoost. Pour Michel Legrand, du Gerfa, les réductions de personnel sont loin d'être achevées : « La moitié des communes ont des difficultés. Elles vont être rattrapées par leur situation budgétaire ». ■

Y.H.

LES EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS MATRAQUÉS FISCALEMENT**Les salariés belges sont les plus taxés d'Europe !****LES SALARIÉS LES PLUS TAXÉS DE L'U.E.**

CLASSEMENT UE	SALAIRE COMPLET ANNUEL **	TAXES ANNUELLES*	POUVOIR D'ACHAT RÉEL
1	Belgique 61.122 €	Belgique 36.432 €	Luxembourg 34.824 €
2	Luxembourg 58.952 €	France 31.622 €	Royaume-Uni 30.630 €
3	Suède 57.360 €	Autriche 30.150 €	Danemark 30.146 €
4	France 55.314 €	Allemagne 27.995 €	Suède 30.107 €
5	Pays-Bas 55.283 €	Suède 27.253 €	Pays-Bas 29.311 €
6	Autriche 53.643 €	Pays-Bas 25.972 €	Finlande 27.133 €
7	Allemagne 53.448 €	Luxembourg 24.128 €	Allemagne 25.452 €
8	Danemark 52.905 €	Finlande 23.792 €	Belgique 24.690 €
9	Finlande 50.926 €	Danemark 22.759 €	Irlande 24.513 €
10	Royaume-Uni 47.851 €	Italie 18.602 €	France 23.692 €
27	Roumanie 7.539 €	Roumanie 3.743 €	Roumanie 3.795 €
28	Bulgarie 4.454 €	Bulgarie 1.673 €	Bulgarie 2.781 €

On entend régulièrement les employeurs belges se plaindre des montants colossaux qu'ils doivent déboursier pour engager un salarié à temps plein. Une étude de l'Institut Économique Molinari, publiée ce mois de juillet, vient donner encore davantage de crédit à leur festival de critiques. En effet, selon cette étude, nos employeurs sont les plus matraqués fiscalement de l'Europe des 28. Pourtant, les Belges possèdent le salaire complet annuel le plus élevé de l'Union. En clair, il s'agit d'une mesure peu utilisée qui comprend la totalité des charges que doit supporter un employeur pour engager un salarié (salaire brut, cotisations sociales etc.) Le salaire complet annuel en Belgique s'élève à 61.122 euros. « Ce montant s'explique probablement par l'indexation des salaires sur les prix qui subsiste dans le pays, pour des raisons purement politiques », analyse le rapport. Et pourtant, le salaire poche du Belge est loin des plus hauts standards de l'Union !

LOIN DEVANT LA FRANCE

Autre record bien belge : celui des prélèvements obligatoires (charges sociales, impôt sur le revenu et

TVA estimée.) Il s'élève à 36.432 euros en moyenne par an ! Dans aucun autre pays d'Europe, l'État ne prend autant à ses travailleurs ! Nous sommes donc bien les champions de la pression fiscale ! Pourtant, celle-ci continue d'augmenter partout en Europe depuis 2010. Résultat, alors que le Belge coûte 61.122 euros à son employeur, son pouvoir d'achat réel n'est que de 24.690 euros par an. Soit le 8^e d'Europe ! Très loin du Luxembourg, du Royaume-Uni et du Danemark. Bien entendu, ces taxes sont utilisées pour financer des travaux publics, l'administration, les subventions etc.

Des dépenses utiles mais qui prennent manifestement en Belgique des proportions hors du commun. « Je suis scandalisée par ces chiffres. Ils sont encore plus alarmants que ceux que nous avons en notre possession », lance Christine Lhoste, secrétaire générale de l'UCM. « 59 % du salaire complet est consacré à l'État ! Les employeurs n'en peuvent plus ! Ils ne sont plus capables d'engager ! Il ne faut pas les opposer aux travailleurs même si des tensions existent logiquement. Les responsables de cette situation, ce sont les politiques. Ils doivent en

fin comprendre que, pour augmenter l'emploi, on doit cesser de charger les employeurs ! Le moral des entrepreneurs, d'après notre étude trimestrielle, n'a jamais été aussi bas... » Pour l'UCM, le « salaire poche » ne doit pas être diminué.

« AUGMENTER LE SALAIRE POCHE »

« Au contraire, il doit être augmenté ! 55 % du PIB belge est consacré aux dépenses publiques. Et c'est encore bien plus en Wallonie ! Pour seulement 49 % de moyenne en Europe. Pourtant, nos routes sont en piteux état. Nos services publics ne sont pas de meilleure qualité que chez nos voisins. On pourrait réduire ces coûts, rationaliser les services publics. Et ainsi soulager la pression qui pèse sur les PME, les indépendants, systématiquement harcelés par les pouvoirs publics. Pourtant, on ne cible pas la grande fraude fiscale organisée. C'est délirant... On ne peut continuer dans certaines de nos régions qui ont un PIB comparable à l'Espagne, à imposer des coûts salariaux deux fois plus élevés que dans ces pays. Actuellement, un employeur préférera ne pas croître plutôt que d'engager. On en est là. » ■

ADRIEN DE MARNEFFE

FISCALITÉ

Le Belge travaillera pour l'État jusqu'au 6 août

Concrètement, pour qu'un travailleur belge reçoive 100 euros « en poche », l'employeur devra en déboursier... 248 euros ! Pour seulement 233 euros en France, 210 en Allemagne, 169 au Luxembourg, 156 au Royaume-Uni et 128 à Chypre.

« Un travailleur belge coûte par heure 4 euros en plus que ses voisins français, allemands ou hollandais. Sans parler de ceux de l'est »,

regrette Christine Lhoste (voir photo), secrétaire générale de

Pour se représenter le montant qu'un travailleur belge donne annuellement à l'État, une simple technique existe. Le jour de « libération fiscale et sociale » belge, donc la période de l'année où le travailleur a virtuellement payé l'ensemble de ses taxes, est fixé au 6 août ! Depuis janvier et durant encore une dizaine de jours, donc, vous aurez travaillé pour financer l'État belge. Et pourrez seulement assurer votre pouvoir d'achat durant les quelques mois restants. ■

ADM